

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

000003
DECISION N°

/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2021 DU

Portant attribution du lot 2 de l'Appel d'Offres International Restreint N°039/AOIR/MINMAP/CCPM-SPI/2018 du 25 mai 2018 pour l'élaboration des documents de planification urbaine des communes de Djoum et de Bengbis (lot 1) et Messok et Ngoyla (lot 2) dans le cadre du PADI-DJA

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu l'arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
Vu l'Appel d'Offres International Restreint N°039/AOIR/MINMAP/CCPM-SPI/2018 du 25 mai 2018 pour l'élaboration des documents de planification urbaine des communes de Djoum et de Bengbis (lot 1) et Messok et Ngoyla (lot 2) dans le cadre du PADI-DJA;
Vu La décision d'attribution signée par le MINMAP en 2018.
Vu la lettre N°006009/L/PR/MINMAP/SG/CERD/ST/CV/CE1 du 15 octobre 2018 ;
Vu la lettre N°004444/L/MINMAP/SG/CERD/ST/bse du 20 aout 2019 ;
Vu la lettre N°006594/L/PR/MINMAP/CAB du 03 décembre 2020;
Vu la lettre N°00126/N/MINHDU/SG/DEPC/CEP/CEA2/Stg du 18 janvier 2021.

DECIDE:

Article 1 : l'entreprise SCET Tunisie est retenu pour l'exécution du lot 2 de l'Appel d'Offres International Restreint N°039/AOIR/MINMAP/CCPM-SPI/2018 du 25 mai 2018 pour l'élaboration des documents de planification urbaine des communes de Djoum et de Bengbis (lot 1) et Messok et Ngoyla (lot 2) dans le cadre du PADI-DJA

Soumissionnaire	Intervention	Montant TTC	délais
L'Entreprise SCET TUNISIE B.P. 5771 Nlongkak Yaoundé Tel : 242 644 605/ 699 509 397 N° CONTRIBUABLE : M107200025202 F	élaboration des documents de planification urbaine des communes de Messok et Ngoyla dans le cadre du PADI-DJA	1 063 564 992 FCFA	24 mois

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 01 FEV. 2021.....

Copie : ARMP ;



Le Coordonnateur

Blondeau Talatala